



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 4 septembre 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Simon Landry, conseiller au siège no. 3

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Yves Roy, directeur général et greffier

Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h09.

CÉRÉMONIE DE RECONNAISSANCE – SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Tenue d'une cérémonie présidée par madame le maire, Marie Gratton, visant à souligner le travail des pompiers volontaires et reconnaître tous les efforts déployés afin de protéger les citoyennes et citoyens de toute la communauté.

Remise des grades, diplômes de reconnaissance pour années de service et certificats de formation furent décernés à cinq de nos pompiers.

Félicitations et sincères remerciements à tous nos pompiers volontaires de la Ville de Cap-Chat.

RÉS.01.09.18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y modifiant les points 21 et 22 dans l'ordre suivant :

21. Rés. Report de la séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2018.

22. Rés. Adoption du Règlement no. 281-2018 concernant le Traitement des élus municipaux.

ADOPTÉE

RÉS.02.09.18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AOÛT 2018

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du **6 août 2018** soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le greffier fait la lecture d'une lettre reçue du ministère de la Sécurité publique, datée du 11 juillet 2018, concernant un « Avis de décision » rendu dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec. La demande de réclamation présentée par la Ville de Cap-Chat suite aux travaux d'empierrement et de construction d'une digue effectués sur le littoral de la rivière Cap-Chat n'est pas admissible à l'aide financière puisque les travaux n'ont pas été réalisés conformément aux lois, aux règlements ainsi qu'aux règles de l'art applicables.

Il procède également à la lecture d'une correspondance, datée du 22 juin 2018, dans laquelle la ministre déléguée aux Transports, madame Véronyque Tremblay, annonce une aide financière bonifiée de l'ordre de 113 399.\$ pour l'entretien des routes locales admissibles; certaines exigences sont aussi liées à cette aide financière.

RÉS.03.09.18

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat** couvrant les chèques **#7258 à #7280 (#7271-annulé)** ainsi que **#30863 à #30907**, pour un montant total de **210 837.76\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 JUILLET 2018

Madame Marielle Émond, trésorière, a préalablement déposé l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 juillet 2018 à chacun des membres du Conseil municipal.

MOT DU MAIRE

Madame le maire s'adresse à l'assemblée en dressant un portrait de l'évolution des dossiers depuis l'élection du nouveau Conseil municipal et fait rapport sur les grands dossiers, tels que : l'assainissement des eaux, la construction d'un puits, le remplacement du surpresseur de la Côte-des-Neiges, la rue des Fonds, la rivière Cap-Chat et en terminant, le Centre sportif Claude-Jourdain.

RÉS.04.09.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – SERVICE D'ACCÈS AU RCGIM / RÉSEAU COLLECTIF GIM – 1 774.19\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#2118-AUTOM du 07-07-2018) du **Réseau collectif de communications électroniques et d'outils de gestion Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**, au montant de **1 744.19\$ + taxes**, concernant le **service d'accès au réseau du RCGIM**, et ce, pour la période s'échelonnant du **1^{er} juillet au 31 décembre 2018**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.05.09.18

ADOPTION DU BUDGET AMENDÉ 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS / 94 396.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** le « **BUDGET AMENDÉ 2018** » de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat-Les Méchins, daté du 1^{er} août 2018, et reçu à la municipalité le 7 août 2018, dont la participation financière de la Ville de Cap-Chat s'élève à **94 396.\$**; cette somme étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.06.09.18

NOMINATION DE DEUX ADMINISTRATEURS À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS & ABROGER RÉS. 16.09.17

CONSIDÉRANT la création de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat-Les Méchins le 15 novembre 2017 suite à la restructuration du réseau des offices d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Office est administré par un Conseil d'administration qui en conduit les opérations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat se doit de nommer deux membres de son Conseil municipal pour siéger sur ledit Conseil d'administration de l'Office municipal de Cap-Chat-Les Méchins;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des administrateurs est pour une période de trois (3) ans;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que **MME JACINTHE CÔTÉ** et **M. RICHARD ÉMOND** soient et sont nommés pour représenter le Conseil municipal au sein de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat-Les Méchins pour un mandat de trois ans.

Il est, de plus, résolu que la présente résolution **ABROGE** à toutes fins que de droit la résolution numéro **16.09.17** adoptée le 5 septembre 2017.

ADOPTÉE

RÉS.07.09.18

AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE SUR L'ACCÈS, L'UTILISATION, LA DIFFUSION ET LE TRANSFERT D'INFORMATIONS – PROJET PACES-GASPÉSIE DE L'UQAR

ATTENDU QU'un projet piloté par une équipe de recherche de l'UQAR et financé par le MDDELCC, le projet pilote « ES-Gaspésie » vise à dresser un portrait préliminaire de la ressource en eau souterraine en Gaspésie à partir des données existantes pour soutenir les besoins d'information concernant sa qualité, sa quantité et sa vulnérabilité;

ATTENDU QUE l'information compilée servira à proposer des étapes et des approches pour la réalisation d'un projet PACES-GASPÉSIE en tenant compte des besoins régionaux et des ressources disponibles. Ladite démarche collaborative vise la protection et la gestion de la ressource en eau à l'échelle régionale;

ATTENDU QU'une lettre d'entente sur l'accès, l'utilisation, la diffusion et le transfert d'informations doit être conclue entre la municipalité et l'Université du Québec à Rimouski afin de permettre la réalisation dudit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le maire, **madame Marie Gratton**, à **procéder à la signature de la lettre d'entente sur l'accès, l'utilisation, la diffusion et le transfert d'informations en lien avec le projet PACES-GASPÉSIE.**

ADOPTÉE

RÉS.08.09.18

MANDATER M. CHRISTIAN L'ITALIEN, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, POUR DESCRIPTION TECHNIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (LOT 65-78-1 P) DE M. JEAN-PAUL GAGNON – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat souhaite faire l'acquisition d'une parcelle de terrain situé sur le lot 65-78-1 P, du rang Un, Canton Cap-Chat, propriété de M. Jean-Paul Gagnon;

CONSIDÉRANT QU'une description technique effectuée par un arpenteur-géomètre est nécessaire pour procéder à la transaction immobilière;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** l'arpenteur-géomètre, **M. Christian L'Italien**, pour la **confection d'une description technique d'une parcelle de terrain sur le lot 65-78-1 P, du Rang Un, Canton Cap-Chat**; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.09.09.18

AUTORISER VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE / CORP. DE L'ARÉNA DE CAP-CHAT – 13 000.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le versement d'une aide financière de l'ordre de treize mille dollars (13 000.\$) à la **Corporation de l'Aréna de Cap-Chat Inc.** dans le but de pallier à leurs engagements financiers représentant le salaire et les avantages sociaux d'un employé pour la période s'échelonnant du 23 septembre au 31 décembre 2018; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.10.09.18

AUTORISER L'ACHAT DE 2 CONTENEURS À DÉCHETS / BOUFFARD SANITAIRE INC. – 2 430.\$ + TX – FONDS VERT & BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté dans le cadre du Programme Fonds vert de la MRC de La Haute-Gaspésie a été accepté, tel que déposé, par le Comité d'analyse des projets;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet vise à favoriser la gestion des matières recyclables et résiduelles adaptée à l'aménagement du territoire urbain de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière de la Ville de Cap-Chat dans le cadre du projet Fonds Vert prévoyait l'achat de conteneurs à déchets et de recyclage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à l'achat de deux (2) conteneurs, soit un conteneur à déchets et un autre à recyclage, de **Bouffard Sanitaire Inc de Matane**, au coût de **2 430.\$ + taxes**; le coût étant approprié de la façon suivante :

- **Fonds vert : 400.\$**
- **Budget régulier : 2 393.89 (taxes incluses)**

ADOPTÉE

RÉS.11.09.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR SERVICES PROFESSIONNELS (TOITURE DE L'ARÉNA) / GROUPE ARCHITECTURE MB INC. – 1 421.02\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture (#F-1474 du 30-08-2018) de « Groupe Architecture MB Inc. », au montant de 1 421.02\$ + taxes, représentant le résiduel de la facture à payer pour les services professionnels rendus dans le cadre de la préparation de documents servant à la demande d'appel d'offres pour les travaux de rénovation de la toiture de l'aréna en novembre 2017 (dossier #2017015 / C-1118); cette dépense étant appropriée au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.12.09.18

MANDATER M. ANDRÉ REID, INGÉNIEUR, PROPOSITION POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA PLAGE DE LA ROUTE DU VILLAGE – SECTEUR CAPUCINS / 8 400.\$ + TX – SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, une partie de la plage de la route du Village – secteur Capucins, est considérablement endommagée par les tempêtes et les grandes marées;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réparation de ce tronçon de route afin d'assurer la sécurité des usagers et protéger nos infrastructures existantes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **MANDATE M. André Reid, ingénieur-géologue et océanographe, pour effectuer les relevés, les plans de conception et l'implantation pour la construction de l'ouvrage requis sur une partie de la plage de la route du Village – secteur Capucins, pour un montant de l'ordre de 8 400.\$ + taxes; le coût étant prélevé à même une subvention du ministère de la Sécurité publique.**

ADOPTÉE

RÉS.13.09.18

ACCEPTER RÈGLEMENT À L'AMIABLE ET AUTORISER LE PAIEMENT / M. ROBERT DELISLE – 1 725.\$ - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE le ou vers le 12 février 2018, M. Robert Delisle a subi des dommages (système de chauffage à eau) à sa propriété suite à un bris sur le réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU QU'une demande de réclamation, au montant de 2 463.58\$, couvrant le coût des dommages (pièces justificatives à l'appui) a été déposée auprès de la municipalité le 15 mars dernier;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a nié sa responsabilité dans le dossier et contesté ladite demande de réclamation de dommages;

ATTENDU QUE le 17 août 2018, un règlement à l'amiable a été convenu avec M. Robert Delisle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ le règlement à l'amiable de la partie adverse, soit M. Robert Delisle, et AUTORISE le paiement d'une somme de 1 725.\$ qui sera effectué dans les 10 jours de la date d'homologation dudit règlement; ce montant sera prélevé au budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.14.09.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT D'ASPHALTE FROID / TECHMIX, DIVISION BAUVAL INC. – 5 975.93\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#1023572 du 06-08-2018) de **TechMix, Division Bauval Inc.**, au montant de **5 975.93\$ + taxes**, relative à l'achat de 36,55 t.m. d'asphalte froid Top-Mix (en vrac); le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.15.09.18

AUTORISER ACHAT D'UNE ROUE POUR LE CHARGEUR JOHN DEERE / NORTRAX – 2 792.12\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'**achat d'une roue** pour le chargeur John Deere, de la Cie **Nortrax**, au coût de **2 792.12\$ + taxes**; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.16.09.18

AUTORISER ACHAT D'UN MOTEUR POUR POMPE À PUIITS / DICKNER INC. – 6 377.64\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'**achat d'un moteur (50 HP 575V) pour pompe à puits d'eau potable** (moteur de réserve), de **Dickner Inc.**, pour un montant de **6 377.64\$ + taxes**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.17.09.18

REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la **SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal du mois d'octobre **SOIT ET EST REPORTÉE** au **MERCREDI, 10 OCTOBRE 2018, à 20H00, au local habituel**, considérant le jour de la tenue du scrutin provincial 2018.

Il est, de plus, résolu qu'un **AVIS** soit publié dans le journal **L'Avantage gaspésien** ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉS.18.09.18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 281-2018 CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le greffier procède à la lecture du Règlement no. 281-2018 concernant le Traitement des élus municipaux.

Le conseiller au siège no.1, monsieur **JEAN-MARC LEMIEUX**, propose l'adoption du **Règlement no. 281-2018 concernant le Traitement des élus municipaux**.

Deux (2) amendements sont proposés par monsieur **RICHARD ÉMOND**, conseiller au siège no.4, dont celui-ci dépose séance tenante un document intitulé « Traitement des élus municipaux de la Ville de Cap-Chat » et en fait lecture.

1) Madame le maire offre aux membres du Conseil municipal de s'exprimer sur la première proposition d'amendement à savoir :

« Je (Richard Émond, conseiller au siège no.4) propose une augmentation de l'ordre de 20% à tous les conseillers pour la durée du présent mandat au lieu de 40%. La rémunération d'un conseiller passerait à 398.\$ avec allocation de dépenses de 199.\$, pour un montant mensuel de 597.\$ De plus, je recommande aucune indexation du traitement des élus municipaux jusqu'à la fin dudit mandat, soit novembre 2021.

Tous les conseillers à l'exception du conseiller au siège no.2, M. Renald Roy, s'adressent à l'assemblée.

⇒ Madame le maire demande le vote sur la première proposition d'amendement telle que libellée :

Pour : Les conseillers Richard Émond et Louis-Seize Sergerie.

Contre : Les conseillers Jacinthe Côté, Simon Landry, Renald Roy, Jean-Marc Lemieux et madame le maire, Marie Gratton.

La première proposition d'amendement est rejetée.

2) Madame le maire s'adresse à M. Richard Émond, conseiller au siège no.4, qui propose un second amendement à savoir :

« Je (Richard Émond, conseiller au siège no.4) recommande que l'augmentation de 40% soit effective seulement à la date d'entrée en vigueur dudit Règlement. »

⇒ Madame le maire demande le vote sur la seconde proposition d'amendement :

Pour : Les conseillers Richard Émond et Louis-Seize Sergerie.

Contre : Les conseillers Jacinthe Côté, Simon Landry, Renald Roy, Jean-Marc Lemieux et madame le maire, Marie Gratton.

La seconde proposition d'amendement est rejetée.

⇒ Madame le maire demande le vote sur le Règlement no. 281-2018 tel que publié :

Pour : Les conseillers Jacinthe Côté, Simon Landry, Renald Roy, Jean-Marc Lemieux et madame le maire, Marie Gratton.

Contre : Les conseillers Richard Émond et Louis-Seize Sergerie.

LE RÈGLEMENT N° 281-2018 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX EST ADOPTÉ MAJORITAIREMENT.

Il est, de plus, résolu que ledit **RÈGLEMENT N° 281-2018** soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 22h21 et il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER